

Université Paris-Est Créteil (UPEC)

SUJET DE PARTIEL

Année universitaire	2022-2023
Semestre	1^{er} semestre
Diplôme	Master 1
Session d'examen	1
Intitulé de l'enseignement	UE2/UE3 Droit fiscal général et des affaires
Date de l'épreuve	11/01/2023
Horaire de l'épreuve	14h –15h
Durée de l'épreuve	1 heure
Matériels de composition autorisés	Calculatrice uniquement

CONSIGNES :

Chaque exercice est à traiter séparément sur des feuilles différentes et dans l'ordre que vous souhaitez.

Le présent fichier contient 9 pages y compris celle-ci.

PARTIE 1/ IMPOT SUR LE REVENU ET FISCALITE DU PATRIMOINE

QUESTIONS	VRAI	FAUX	JUSTIFICATION (1 ou 2 phrases)
Un enfant majeur rattaché au foyer fiscal de ses parents à l' IR fait partie également du foyer fiscal à l' IFI.			
A l' IFI le fait générateur est le premier janvier N-1 par rapport à l' année d'imposition N.			
A l' IFI, un emprunt de 100.000 € contracté pour l'acquisition d'une forêt d'une valeur vénale de 160.000 € sera déductible à hauteur de 75%.			
Une Plus-Value immobilière est exonérée des prélèvements sociaux à partir de 22 ans de détention du bien.			
Une pension alimentaire versée à son enfant dans le cadre d'une décision de justice est un crédit d'impôt			
L'impôt sur le revenu constitue une dette déductible lors du calcul de l'IFI.			
Quelles sont les 3 critères examinés pour la domiciliation de l' IR en France ?			
Quels sont les régimes d'imposition qui existent pour les revenus fonciers ?			
Quelles sont les 4 étapes de calcul du RNGI ?			

M et Mme Daniel sont pacsés. Ils ont deux enfants en garde exclusive Lia et Léo de 13 et 8 ans et une enfant Marie en garde alternée de 15 ans. Enfin, ils ont Léa 19 ans en recherche d'emploi. Quel est le nombre de parts du (ou des foyer(s) fiscal(aux) ?

M. Driss et Mme Dias vivent en concubinage. Quel est le nombre de parts du (ou des) foyer(s) fiscal(aux) ?

M. Moss vend un parking pour une valeur de 13 500 € en 2022. Il l'avait acquis pour 10 000 € en 2018.

Quel est le montant de la plus- value taxable ?

PARTIE 2/ FISCALITE DES ENTREPRISES

Parmi chaque proposition, 1, 2 ou 3 réponses sont possibles.

1 - M. Laurent est architecte et loue un appartement meublé à un étudiant de droit. Il sera imposable à l'impôt sur le revenu dans la catégorie :

- des bénéfices non commerciaux et des BIC
- des bénéfices non commerciaux et des revenus fonciers
- des BIC et des revenus fonciers

2 - Nolan et Théo sont frères et veulent développer une activité de location de surf à Biarritz.

Quelles sont les différentes formes juridiques possible (de droit ou sur option) pour créer leur entreprise ?

Motivation de votre réponse

a) ils veulent que le bénéfice soit imposé à l'IR

b) ils veulent que le bénéfice soit imposé à l'IS

3- vous compléterez cette phrase :

Pour passer du résultat comptable au résultat fiscal, la SA GAMES doit remplir le tableau n° en annexe de la déclaration n° au plus tard le

4- Vous indiquerez les 5 conditions fiscales de déduction des charges pour une entreprise

-
-
-
-
-

5- Pour bénéficier du taux réduit d'IS de 15 %, une société doit remplir 3 conditions cumulatives :

1-

2-

3-

6- La SARL LOLA a réalisé en 2021 un bénéfice de 120 000 € pour un chiffre d'affaires de 1 592 020€.

Le capital de la SARL LOLA, entièrement libéré, est détenu de la manière suivante depuis 1999 :

- Monsieur LALO : 50 %
- Madame ALO : 33 %
- SARL OLLA : 17 %

Quel est le montant de l'Impôt sur les Sociétés 2021 ?

PARTIE 3/ TVA

1) La SARL MODEL exploite un magasin de prêt-à-porter à VICHY.

Les opérations sont :	
imposables	
imposées	

En conséquence, La SARL MODEL est :	
Assujetti non redevable	
Assujetti redevable	
Assujetti redevable sur option	

2) Monsieur PATUR est chirurgien-dentiste. Il exerce cette activité dans un cabinet dentaire qu'il a créé.

Les opérations sont :	
imposables	
imposées	

En conséquence, Monsieur PATUR est :	
Assujetti non redevable	
Assujetti redevable	
Assujetti redevable sur option	

3) Définition du coefficient de déduction

Le coefficient de déduction est la somme des coefficients d'assujettissement, de taxation et d'admission.

VRAI

FAUX

4) Coefficient d'assujettissement

M. LOIR, salarié, achète un téléviseur. Il s'interroge sur le sort de la TVA facturée par le détaillant.

Il peut la déduire totalement ;

Il peut la déduire partiellement ;

Il ne peut pas la déduire.

5) Coefficient de taxation : application

Mme LATYPE, infirmière libérale, achète un téléphone portable qu'elle affecte exclusivement à son activité professionnelle. L'achat de ce téléphone est grevé de TVA.

Elle peut exercer son droit à déduction de la TVA ayant grevé l'achat du téléphone ;

Elle ne peut pas exercer son droit à déduction de la TVA ayant grevé l'achat du téléphone.

6) TVA déductible

Parmi les opérations suivantes, sélectionnez celles qui ouvrent droit à déduction.

Un médecin généraliste peut déduire la TVA grevant l'achat de chaises destinées à la salle d'attente de son cabinet.

Une société de vente de mobilier de bureau peut déduire la TVA grevant l'acquisition de biens destinés à être exportés.

Un propriétaire peut déduire la TVA grevant les travaux d'entretien portant sur un immeuble nu à usage d'habitation donné en location.

PARTIE 4/ CONTROLE et PENALITES

Cocher la ou les bonnes réponses aux questions suivantes.

1) Au cours du mois de mai 2022, M. DUPONT a déposé sa déclaration de revenus n°2042 relative aux revenus perçus en 2021.

Jusqu'à quelle date l'administration peut-elle rectifier cette déclaration ?

(délai de reprise)

31 mai 2023

31 mai 2024

31 décembre 2023

31 décembre 2024

2) M. LEDO dépose chaque année une déclaration de bénéfices non commerciaux (déclaration n°2035) relative à son activité de médecin généraliste. Vous effectuez le contrôle sur pièces de son activité professionnelle le 15 septembre 2021. Sur quelle période peut porter le droit de reprise de l'administration ? (période de reprise)

Année 2017

Année 2018

Année 2019

Année 2020

3) En juin 2022, Madame ELIOT a télédéclaré sa déclaration d'impôt sur le revenu (n°2042) au titre de l'année 2021 dans les délais légaux.

Quelle est la procédure applicable en cas de rectifications concernant cette déclaration ?

4) Le 18 septembre 2022, la SARL DOMINO a télédéclaré sa déclaration d'impôt sur les sociétés n°2065 afférente à l'exercice clos le 31/12/2021 (date limite de dépôt le 03/05/2022.)

Une mise en demeure de déposer cette déclaration a été adressée à la société le 6 juin 2022 (AR du 10 juin 2022).

Quelle est la procédure applicable en cas de rectifications ultérieures concernant cette déclaration ?

5) Calcul de l'intérêt de retard : en principe, l'intérêt de retard est calculé à compter du :

premier jour du mois qui suit celui au cours duquel l'impôt aurait dû être payé ;

premier jour du mois qui suit la date légale de dépôt de la déclaration.

6) Le point d'arrêt pour le calcul des intérêts de retard peut être constitué par :

le dernier jour du mois de la PDR ;

le dernier jour du mois du dépôt de la déclaration.